RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016

> SMICTOM DU SUD-LOCHOIS
> COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTRESOR
> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES DEVELOPPEMENT

Surtri des papiers – Centre de tri de Chinon, janvier 2017

LOCHES SUD TOURAINE
Communauté de communes

Service Déchets ménagers

Table des matières

Smictom du Sud-Lochois **6**
I. L'organisation de la collecte en porte à porte **6**
II. L'organisation de la collecte des apports volontaires **6**
III. L'organisation des déchèteries **7**
IV. Les résultats de la collecte en 2016 ..... **9**
a) La collecte globale des déchets ménagers 9
b) La collecte sélective 10
1) Le verre et le papier 10
2) La collecte des emballages 11
3) Les déchèteries 12
4) La collecte des déchets ménagers spéciaux 13
5) La collecte des textiles 13
V. Budget et coût du service **13**
a) Les dépenses de fonctionnement 13
b) Les recettes de fonctionnement 15
c) Les dépenses d'investissement 16
d) Les recettes d'investissement 16
VI. Le site de la Celle-Guenand **16**
VII. Conclusion et perspective 2017 ..... **19**

Communauté de communes de Montrésor **21**
I. L'organisation de la collecte en porte à porte **21**
II. L'organisation de la collecte des apports volontaires **21**
III. L'organisation des déchèteries **21**
IV. Les résultats de la collecte en 2016 : **23**
a) La collecte globale des déchets ménagers 23
b) La collecte sélective 23
1) Le verre et le papier 24
2) La collecte des emballages 24
3) Les déchèteries 25
4) La collecte des déchets ménagers spéciaux 26
5) La collecte des textiles 26
V. Budget et coût du service **27**
a) Les dépenses de fonctionnement 27
b) Les recettes de fonctionnement 28
c) Les dépenses d'investissement 29
d) Les recettes d'investissement 29
VI. La Baillaudière **30**
a) Historique et suivi 2016 30
b) Fonctionnement de la station de traitement 30

Communauté de communes Loches Développement **332**
I. L'organisation de la collecte en porte à porte : **33**
II. L'organisation de la collecte des apports volontaires : **34**
III. L'organisation des déchèteries : **34**
IV. Les résultats de la collecte en 2016 : **36**
a) La collecte globale des déchets ménagers 36

b) La collecte sélective 36
1) Le verre et le papier 37
2) La collecte des emballages 37
3) Les déchèteries 38
4) La collecte des déchets ménagers spéciaux 39
5) La collecte des textiles 39
V. Les actions pour la réduction des déchets 40
VI. Budget et coût du service : 41
a) Les dépenses de fonctionnement 41
b) Les recettes de fonctionnement 42
c) Les dépenses d'investissement 43
d) Les recettes d'investissement 43

Présentation du territoire : périmètre et population

La communauté de commune Loches Sud Touraine est née le 1er janvier 2017 de la fusion de quatre communautés de communes : Grand Ligueillois, Touraine du Sud, Loches Développement et Montrésor.

Les communautés de Loches Développement et Montrésor exerçaient leurs compétences « déchets ménagers » pour le compte de leurs communes membres respectives. Le Grand Ligueillois et la Touraine du Sud étaient regroupées en syndicat mixte pour l'exercice de cette compétence, le SMICTOM Sud Lochois.

Dans le cadre de la fusion de ces quatre collectivités, ce syndicat a été dissout au profit de la compétence obligatoire « gestion des déchets ménagers » exercée par la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Regroupant 68 communes, le territoire est globalement homogène dans ses caractéristiques. Avec plus de 75 % des communes comptant moins de 1 000 habitants et une densité moyenne de 29 habitants/km², le territoire est à forte dominante rurale. Cette caractéristique impacte fortement la gestion des déchets ménagers principalement au niveau de la collecte. Comptant près de 53 000 habitants, la population du territoire est stable.

Pour le rapport 2016, les trois structures qui gèrent la collecte et le traitement des déchets ménagers sont présentées indépendamment.

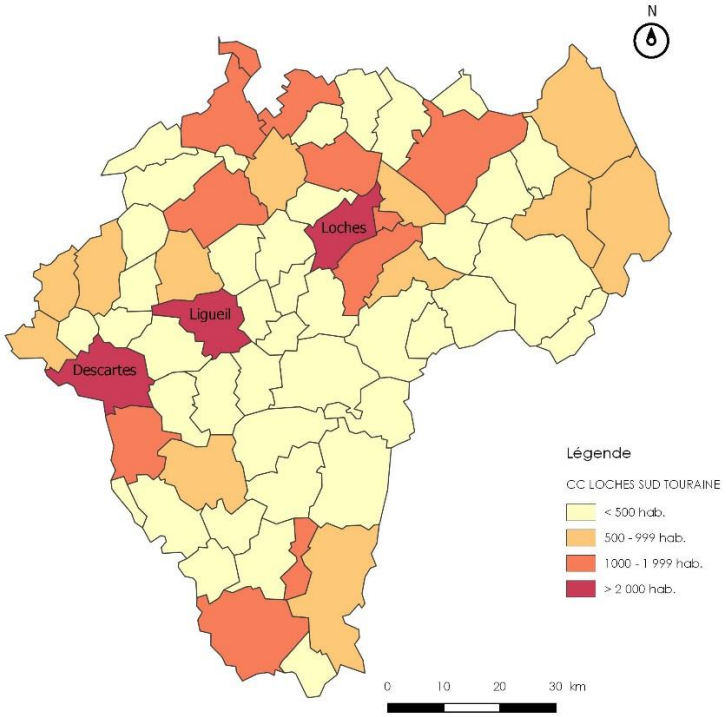

Répartition de la population sur le territoire – source : INSEE / C.Bichon

Répartition de la population (source : INSEE)				
Territoire	**Nombre d'habitants[1]**	**Nombre de ménages[2]**	**Superficie (Km²)**	**Densité (hab./km²)**
SMICTOM (38 communes)	25 306	11 372	996,1	25,4
CC Loches Développement (20 communes)	21 614	9 678	439,6	49,2
CC Montrésor (10 communes)	5 645	2 574	373,8	15,1
TOTAL	**52 565**	**23 624**	**1 809,5**	**29,0**

[1] Population municipale au 1er janvier 2016 (date de référence statistique du 1er janvier 2013

[2] Ménages : personnes occupants un logement

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016
SMICTOM DU SUD-LOCHOIS

I. L'organisation de la collecte en porte à porte

La collecte s'effectue en régie. Elle s'organise avec trois véhicules de collecte et 12 agents. Le départ des bennes est fixé à 5h30 du matin du lundi au vendredi. Lors des jours fériés, le ramassage est décalé de 24h jusqu'au samedi. Les véhicules de 21m^3 sont bi-compartimentés (14m^3 pour les ordures et 7m^3 pour la collecte sélective) pour un poids total en charge de 26 tonnes. Ces équipements permettent la collecte de deux flux en même temps pour une fréquence de ramassage d'une fois par semaine sur l'ensemble du territoire.

JOUR	CIRCUIT A	CIRCUIT B	CIRCUIT C
LUNDI	***Vou, Mouzay, Ciran Varennes Esves-le-Moutier***	***Louans Le Louroux Manthelan (écarts)***	***Manthelan (centre) Bossée La Chapelle-Blanche--Saint-Martin***
MARDI	**Ligueil Bournan**	**Draché Sepmes Bournan**	**La Celle-Saint-Avant Marcé-sur-Esves Civray-sur-Esves**
MERCREDI	**Descartes (les écarts) Balesmes**	**Descartes (centre)**	**Paulmy, Cussay Neuilly-le-Brignon Ferrière-Larçon**
JEUDI	**Abilly Le Grand-Pressigny La Celle-Guenand**	**Le Petit Pressigny Preuilly-sur-Claise Boussay, Charnizay**	**Saint-Flovier Betz-le-Château La Celle-Guenand**
VENDREDI	**Chambon Barrou Chaumussay Boussay La Guerche**	**Tournon-Saint-Pierre Bossay-sur-Claise**	**Yzeures-sur-Creuse**

En 2016, la collecte en porte à porte et en points de regroupement a représenté :

- 105 175 km
- 71 310 litres de carburants soit une consommation de 68l/100km
- 4 687 tonnes de déchets ménagers
- 452 tonnes d'emballages

II. L'organisation de la collecte des apports volontaires

Le SMICTOM du Sud-Lochois assure la collecte en régie des points d'apports volontaires pour le verre et le papier. Elle s'organise avec un véhicule porteur équipé d'une grue auxiliaire et 1,5 agent. Le ramassage du verre se fait en semaine paire et le ramassage du papier en semaine impaire.

En 2016, la collecte des points d'apports volontaires représente :

- 103 colonnes pour le verre
- 74 colonnes pour le papier
- 27 108 km
- 12 107 litres de carburants soit une consommation de 45l/100km
- 1 038 tonnes de verres
- 487 tonnes de papiers

III. L'organisation des déchèteries

En 2016, le SMICTOM du Sud-Lochois a géré cinq déchèteries. Elles apportent une solution pour les déchets non collectés en porte à porte par les bennes à ordures ménagères et pour l'élimination des dépôts sauvages. Elles sont gérées en régie par 4 gardiens.

L'accès est gratuit pour les particuliers ayant une adresse sur le syndicat. Les usagers doivent retirer un badge à la mairie de leur domicile pour y accéder.

Les artisans et commerçants ont l'opportunité de faire des apports en petites quantités moyennant une redevance en fonction de la nature et du volume de dépôts :

- encombrants : 22 € / m3
- déchets verts : 10 € / m3
- gravats : 20 € / m3

Horaires des déchèteries au 1er janvier 2016 Horaires d'hiver : du 1er octobre au 31 mars - Horaires d'été : du 1er avril au 30 septembre							
Déchèterie	Période	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bossay-sur-Claise	Hiver	14h-17h			14h-17h		9h-12h 14h-17h
	Été	14h-18h			14h-18h		9h-12h 14h-18h
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	Hiver		9h-12h 14h-17h		9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h
	Été		9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
Charnizay	Hiver		9h-12h			9h-12h 14h-17h	
	Été		9h-12h			9h-12h 14h-18h	
Descartes	Hiver	9h-12h 14h-17h		9h-12h 14h-17h		9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h
	Été	9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
Le Grand-Pressigny	Hiver	14h-17h		14h-17h			9h-12h 14h-17h
	Été	14h-18h		14h-18h			9h-12h 14h-18h

Le SMICTOM du Sud-Lochois a pris la décision de fermer la déchèterie de Charnizay au 31/12/2016. En effet, le manque de sécurité pour le gardien et les usagers, les travaux de mises aux normes à prévoir et le manque d'affluence (15 à 20 visites par semaine en hiver) ont motivé cette décision.

Dans le souci d'assurer le service à la population, le syndicat a décidé de modifier les horaires à partir du 1er octobre 2016 sur les déchèteries de Bossay-sur-Claise et du Grand-Pressigny pour compenser la fermeture du mardi de Charnizay :

Déchèterie	Période	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bossay-sur-Claise	Hiver	14h-17h	9h-12h		14h-17h		9h-12h 14h-17h
Charnizay	Hiver					9h-12h 14h-17h	
Le Grand-Pressigny	Hiver	14h-17h		9h-12h 14h-17h	14h-17h		9h-12h 14h-17h

Les déchets acceptés dans les bennes sont :

Bois
Cartons pliés
Encombrants
Gravats
Métaux/ferraille
Mobilier
Végétaux

Les déchets acceptés dans les colonnes sont :

Huiles de vidange
Papiers
Verres
Vêtements et chaussures

Les déchets ménagers spéciaux (DMS), récupérés sont :

- Aérosols
- Batteries
- Peintures et solvants
- Piles
- Produits phytosanitaires
- Tubes fluorescents (néons)

Les déchets d'Equipement Electrique et Electronique appelés DEEE (OU D3E) :

- GEM FROID (Gros Electroménager Froid) : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, cave à vins, etc.
- GEM (Gros Electroménager) : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinière, four, table de cuisson, radiateurs, etc.
- Ecrans : TV, ordinateur, écrans plats, ordinateurs portables, etc.
- PAM (Petits Appareils en Mélange) : fer à repasser, radio, grille-pain, balance, appareil photo, outillage électrique, jouet électrique, etc. Sauf les lampes et autres luminaires

Autres déchets acceptés en déchetterie en bac ou container :

- Cartouches d'encre (fax, imprimantes ….)
- Capsules Nespresso

IV. Les résultats de la collecte en 2016

a) La collecte globale des déchets ménagers

Il est constaté une forte baisse des emballages collectés. Face à ce constat, une communication forte pour remobiliser les habitants et l'ensemble du personnel du syndicat doit être mise en œuvre.
La baisse est du tonnage en déchèteries est due à une diminution des déchets verts (-20% environ).

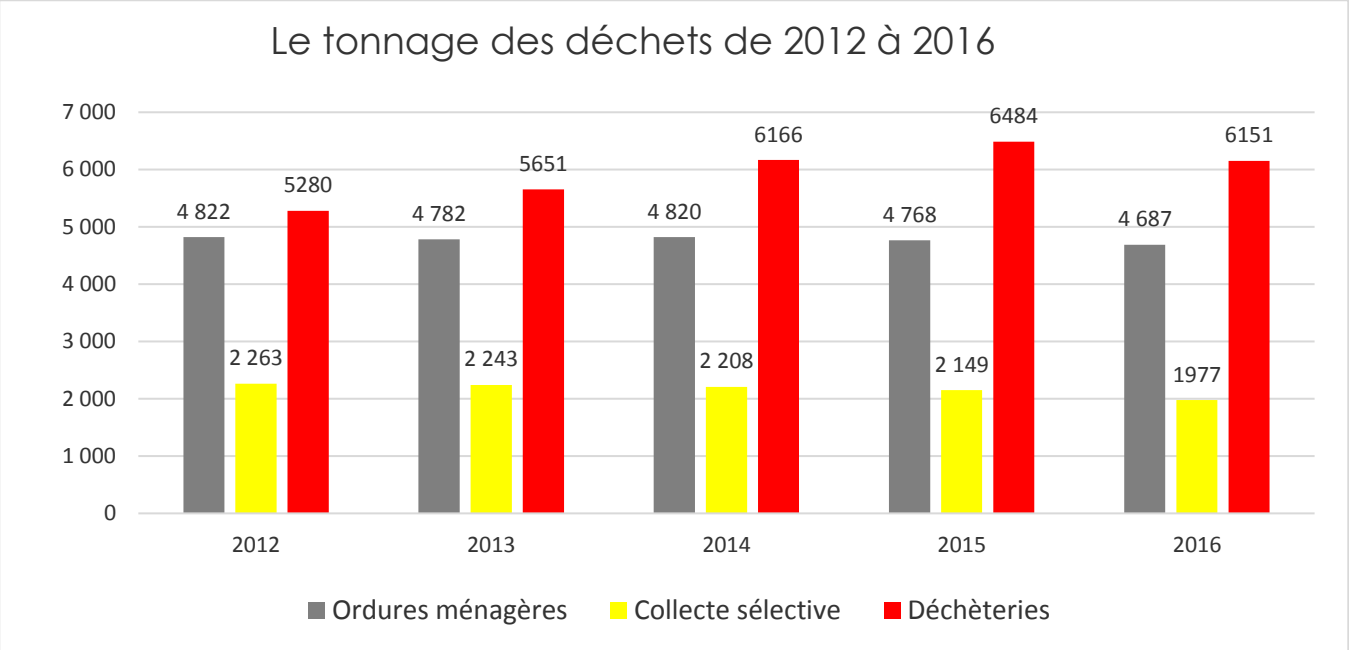

2016 en chiffres :

- 4 687 tonnes d'ordures ménagères collectées dont :
- 3 411 tonnes ont été incinérées ;
- 1 276 tonnes ont été enfouies.

Par rapport à 2015 :
- 1,7% d'ordures ménagères ;
- 8 % collecte sélective ;
- 5,1% pour les apports en déchèterie

On observe donc une baisse globale de 4,3%.

LES QUANTITES DE DECHETS PAR HABITANT EN 2016

Ordures ménagères : 185 Kg/hab
Collecte sélective : 78 Kg/hab
(Emballages recyclables, verres, papiers)
Déchèteries : 243 Kg/hab
Au total : 506 Kg/hab

(Population du SMICTOM INSEE 2013 soit 25 306 habitants)

CHIFFRES NATIONAUX

Au niveau national, la production moyenne par habitant (chiffres 2011) :
288 Kg d'ordures ménagères ;
77 kg de collecte sélective
225 kg de déchets en déchèterie
Au total : 590 Kg/an/habitant

b) La collecte sélective

La collecte sélective est constituée de trois flux principaux :

Le verre : bouteilles et bocaux en verre…

Le papier : papiers, journaux, magazines…

Les emballages recyclables : cartons, bouteilles et flacons en plastique, les emballages en acier et aluminium.

Le verre et le papier sont collectés en point d'apports volontaires dans des colonnes de 4m^3 réparties sur l'ensemble du territoire. Les emballages recyclables sont collectés en porte à porte ou en points de regroupement une fois par semaine en même temps que la collecte des ordures ménagères. Ils sont ramassés dans des sacs jaunes, délivrés gratuitement en mairie, ou dans des bacs de collecte.

1) Le verre et le papier

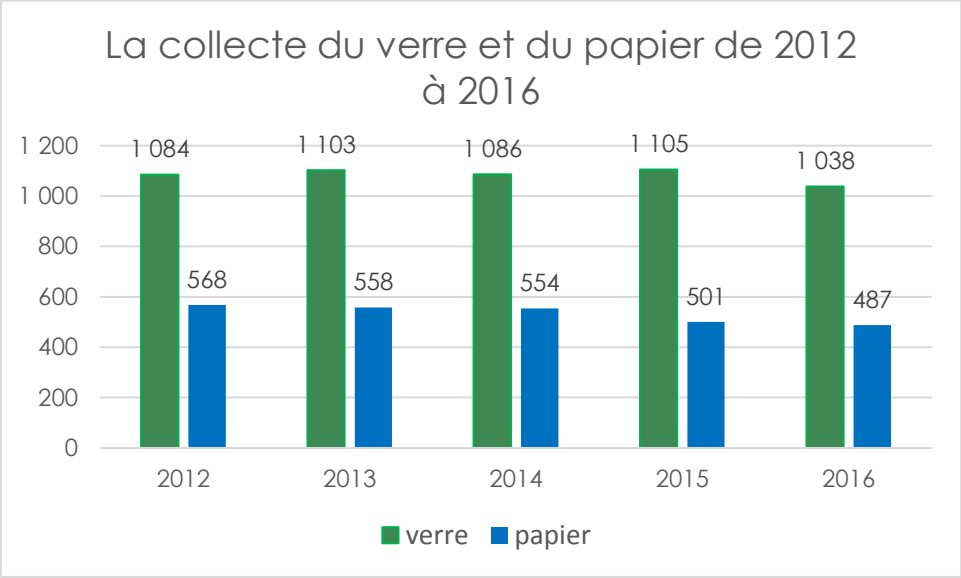

QUANTITES DE VERRE ET DE PAPIER RECYCLEES PAR HABITANT EN 2016 SUR LE TERRITOIRE

Verre : 41Kg/hab
Papier : 19 Kg/hab

CHIFFRES NATIONAUX
(en milieu rural)

Verre : 38 kg/hab
Papier : 23 Kg/hab

Le SMICTOM du Sud-Lochois a de bonnes performances pour le verre. Mais cela n'est pas le cas pour le papier où l'on observe encore une partie du gisement dans les ordures ménagères et entraîne une légère baisse de nos performances de recyclage.

2) La collecte des emballages

La collecte des emballages s'effectue une fois par semaine par l'intermédiaire des sacs jaunes. Ces contenants sont disponibles à la mairie du domicile.

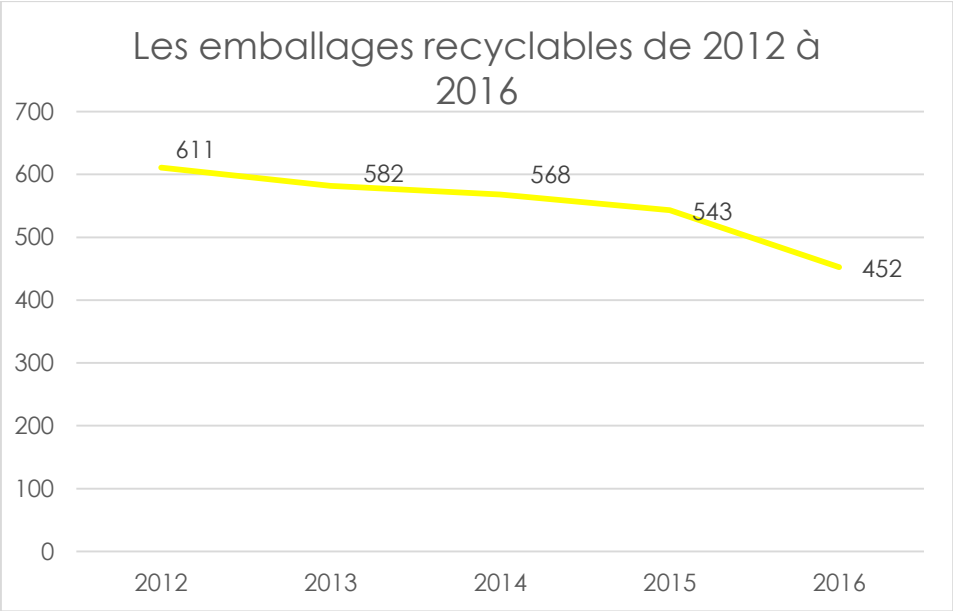

QUANTITES D'EMBALLAGES RECYCLABLES PAR HABITANT EN 2016 SUR LE TERRITOIRE

Emballages recyclables : 18 Kg/hab

La comparaison avec les chiffres nationaux est difficile à cause des consignes différentes mais la moyenne en milieu rural est

Emballages recyclables : 19,5 Kg/hab

On observe une accélération de la diminution des emballages sur 2016 (-16%).

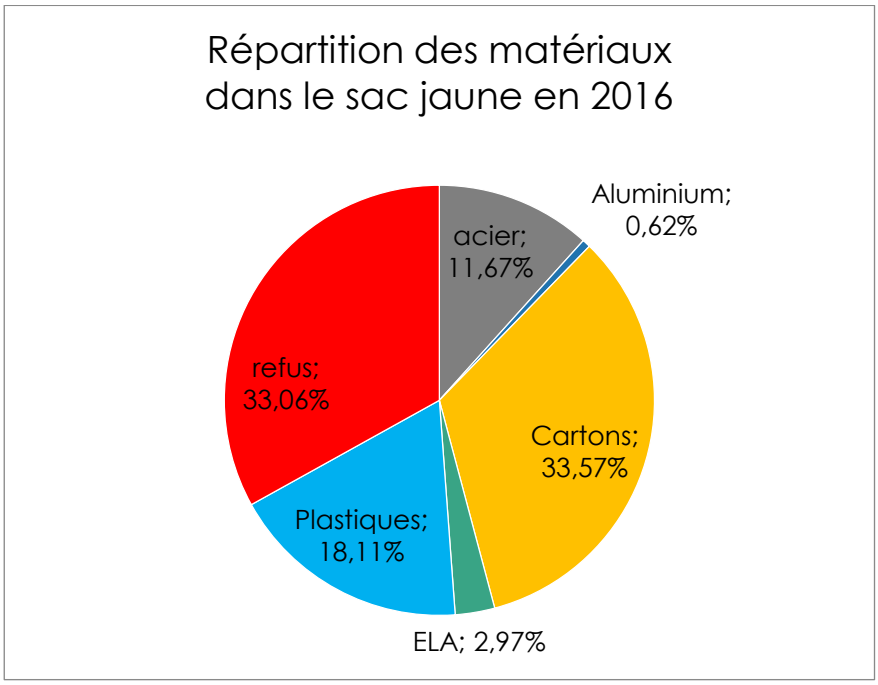

Acier : boîtes de conserve, aérosols

Aluminium : boîtes de conserve, aérosols

Cartons : EMR (Emballages Ménagers Récupérés) soit les boîtes en carton et les suremballages

ELA : (Emballages de Liquides Alimentaires) les briques de lait et de jus de fruits

Plastiques : bouteilles et flacons en plastique rigide ou souple

Le taux de refus de plus de 33% est très élevé pour un habitat rural comme le territoire du SMICTOM (estimé vers 23% dans la moyenne nationale). La forte baisse de qualité du tri peut s'expliquer par :

- Les agents de collecte qui font moins attention et collecte les sacs malgré les erreurs de tri,

- les usagers qui ont pris des mauvaises habitudes,

- Le centre de tri qui a dû revoir ses procédures de tri.

Le SMICTOM du Sud-Lochois doit remobiliser l'ensemble des participants pour retrouver une qualité de tri dans ces sacs jaunes.

3) Les déchèteries

Le SMICTOM du Sud Lochois a la gestion de cinq déchèteries réparties sur le territoire.

La fréquentation est en légère augmentation de 0,2% :

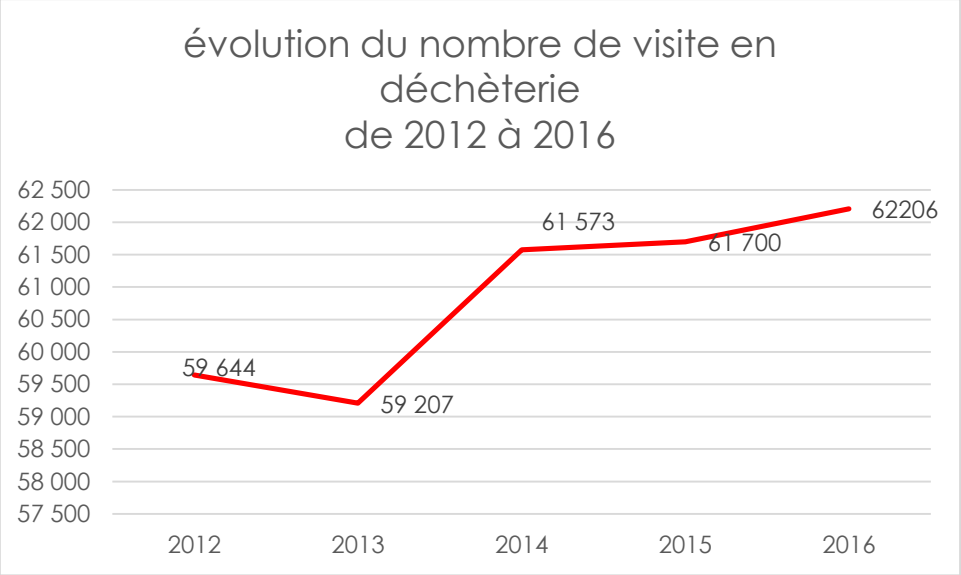

Malgré cette hausse de fréquentation, les tonnages traités ont baissé. Cette diminution étant surtout liée à une baisse des déchets verts.

Les tonnages 2016 en déchèteries :

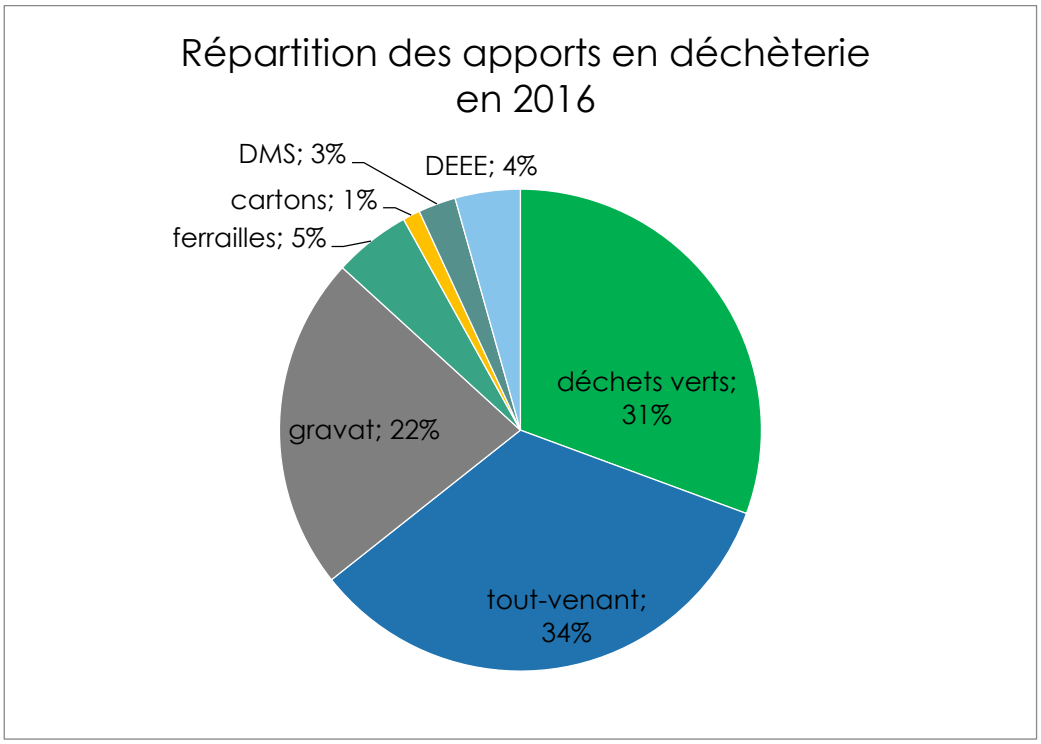

Déchets verts : gazon, branchages …

Tout-venant : bois, plastiques, meubles usagés …

Gravats : pavé, sable, carrelage, béton …

Ferrailles : métaux et batteries, …

Cartons : déchets cartonnés, …

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux (peintures, solvants, colle, filtre à huile, …)

DEEE : Déchets d'Équipements

En 2016, c'est 269 tonnes de déchets électriques qui ont été collectés sur les déchèteries ; cela fait une performance de 10,6 Kg/hab et une augmentation de 2kg par habitant de plus que l'année dernière. La mise en place de sécurité sur les déchèteries en 2015 pour éviter les vols et la baisse du prix de reprise de la ferraille expliquent cette performance.

4) La collecte des déchets ménagers spéciaux

La mise en place depuis 2014 de la convention avec EcoDDS (éco-organisme pour la gestion des déchets ménagers spéciaux) a été bénéfique pour le SMICTOM du Sud-Lochois. En effet, pour 2016 il a été traité plus de 70 tonnes de DMS dont près de la moitié ont été pris en charge par l'éco-organisme (une économie estimée de 30 000,00 € pour le syndicat).

5) La collecte des textiles

19 bornes pour les vêtements, chaussures et petites maroquineries sont installées sur le territoire et dans les déchèteries. Pour 2016, cette collecte représente près de 47 tonnes de textiles soit une performance de 3,5 kg par habitant

V. Budget et coût du service

a) Les dépenses de fonctionnement

Section de fonctionnement : détail des dépenses en €		
Libellé	Mandats émis	Charges rattachées
011 Charges à caractère général	*1 567 284,82*	*87 727,47*
012 Charges de personnel et frais assimilés	*808 881,85*	
65 Autres charges de gestions courantes	*27 045,72*	
66 Charges financières	*21 695,66*	*4 366,04*
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	*198 309,62*	
Total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2016	**2 623 217,67**	**92 093,51**

Montant annuel (en €) des prestations confiées à des entreprises sur contrat pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Prestations	Société OURRY	Société SITA	SMICTOM du Chinonais	Société PASCAULT	Société CHIMIREC	Société CITEC
Transport des emballages	18 655,04					
Tri des emballages			131 204,24			
Transport des ordures ménagères	38 901,64			24 554,31		
Incinération des ordures ménagères			398 003,85			
Enfouissement des ordures ménagères		107 218,16				
Gestion du parc de bacs roulants						21 171,76
Transport et traitement déchèteries				297 974,65	37 325,74	
Total	**57 556,68**	**107 218,66**	**529 208,09**	**322 528,96**	**37 325,74**	**21 171,76**

En 2016, la fourniture de sacs de collecte a coûté 69 127,03 €. Le SMICTOM du Sud-Lochois a mis en place la vente de bac aux particuliers. Il a été investi 5 960,02 € pour fournir la demande.

COUT PAR HABITANT ESTIME (PRISE EN COMPTE DE L'ENSEMBLE DU BUDGET REPARTITION PAR RAPPORT AU TONNAGE TRAITÉ)

- Collecte et traitement des ordures ménagères : 59,93 €/an/hab
- Collecte et traitement des emballages ménagers : 31,02 €/an/hab
- Collecte et traitement du verre et papier : 5,10 €/an/hab
- Les déchèteries : 35,95 €/an/hab

b) Les recettes de fonctionnement

Section de fonctionnement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
013 Atténuations de charge	*13 866,83*
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	*38 861,90*
74 Dotations, subventions et participations	*2 913 023,69*
76 Produits financiers	*11,09*
77 Produits exceptionnels	*2 281,03*
Total des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2016	**2 968 044,54**

Depuis 2015, Le SMICTOM du Sud-Lochois a pris en charge la gestion du fichier des redevables et l'édition des factures pour un montant en 2016 de 27 847,90 € pour la Communauté de Communes de la Touraine du Sud. En 2016, le syndicat a revendu pour 3 870,00€ de bacs roulants.

La vente des matériaux et soutien en € :

Repreneurs	Matériaux et soutiens	Titres émis
Emballage en porte à porte		
Arcelor	Acier et aluminium	5 672,10
Revipac	Carton d'emballages ELA	14 611,31
Valorplast	Emballages plastiques	16 463,99
Eco-Emballages	Soutien aux recyclages des emballages	209 977,41
Verre et papier		
Saint-Gobain	Verre	25 540,50
UPM	Papier	25 282,40
Eco-Emballages	Soutien aux recyclages des emballages	6 295,92
Eco-Folio	Soutien au recyclage du papier	16 373,52
Traitement des ordures ménagères		
SMICTOM du Chinonais	Traitement des mâchefers	298 911,48
Eco-Emballages	Soutien à la valorisation des emballages	21 311,46
Déchèteries		
Pascault	Ferrailles et batteries	31 888,60
Revipac	Cartons	14 611,31
OCAD3E	Soutien D3E	19 799,03
EcoDDS	Soutien DMS	3 248,00

COÛT PAR HABITANT ESTIME APRES REPRISE DES MATERIAUX ET DES SOUTIENS (PRISE EN COMPTE DE L'ENSEMBLE DU BUDGET ET REPARTITION PAR RAPPORT AU TONNAGE TRAITÉ)

- Collecte et traitement des ordures ménagères : 45,52€/an/hab
- Collecte et traitement des emballages ménagers : 20,09 €/an/hab
- Collecte et traitement du verre et papier : 1,93 €/an/hab
- Les déchèteries : 32,54 €/an/hab

c) Les dépenses d'investissement

Section d'investissement : détail des dépenses en €	
Libellé	Mandats émis
Total des dépenses d'équipement	*280 730,09*
Total des dépenses financières	*213 972,72*
Total des dépenses d'ordres	*0,00*
Total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2016	**492 781,01 €**

Les dépenses d'équipement qui ont été réalisées, correspondent :

- Achat d'une benne de collecte pour 247 090,36 €
- Achat de matériel informatique pour 4 607,40 €
- Achat de colonnes verre et bacs roulants pour 13 687,75 €

d) Les recettes d'investissement

Section d'investissement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
16 Emprunts et dettes assimilées	*230 000,00*
10 Dotations, fonds divers et réserves	*24 550,96*
040 Opérations d'ordre entre sections	*198 309,62*
Total des recettes d'investissement pour l'exercice 2016	**452 860,58 €**

VI.
VII. Le site de la Celle-Guenand

Le suivi environnemental du site de La Celle Guenand

Le suivi environnemental est effectué par deux structures :

- Le SATESE qui fait les analyses sur les lagunes de la station de traitement des lixiviats,
- Le bureau d'étude BURGEAP qui fait le suivi de qualité des eaux souterraines.

Le rapport du SATESE :

Suite à plusieurs dysfonctionnements techniques, le SMICTOM du Sud-Lochois a décidé de remplacer les hydroéjecteurs par des turbines de surfaces pour un montant de 17 869,15 € dans le premier trimestre 2016.

Le SATESE remarque qu'en période de nappe haute et de forte pluviométrie, la capacité nominale de la station est largement dépassée.

Le fonctionnement de la station est globalement satisfaisant, ce que confirment les visites avec analyses réalisées en 2016 : l'effluent rejeté respecte les normes pour tous les paramètres définis dans l'arrêté de

rejet du 26/10/1999 à l'exception de l'azote global (2 dépassements/4 prélèvements) et du carbone organique total (1 dépassement/4 prélèvements).

Le SATESE propose de dériver les eaux de drainage actuellement raccordées au poste de relèvement entrée station, les temps de séjour des effluents dans les bassins de lagunage seraient augmentés. De plus, les risques de dépassements de la capacité hydraulique nominale de la station seraient réduits.

Le rapport de BURGEAP :

Les analyses pour les eaux souterraines se font grâce à deux piézomètres et au bassin d'orage présent sur le site. Le suivi se fait par deux campagnes de prélèvements un en mai et le deuxième en décembre.

Les résultats obtenus à l'issue de la campagne de prélèvements de décembre 2016 ont permis de mettre en évidence les principaux éléments suivants :

La présence de COT à des teneurs inférieures au seuil limite pour la production d'eau potable. Ces teneurs ne permettent pas de mettre en évidence l'impact de l'activité du site sur le milieu ;

Des valeurs de pH, conductivité électrique, température et potentiel redox ne présentant pas d'anormalité par rapport à l'aquifère capté.

Au droit du bassin d'orage (au niveau d'une canalisation sortante), il n'a pas été réalisé de prélèvement en raison de l'absence d'eau dans le bassin.

Sur la base des résultats de cette campagne, il est recommandé de poursuivre le suivi de la qualité des eaux souterraines au droit des 2 ouvrages existants et du bassin d'orage, ce qui nous permettra d'avoir des éléments de comparaison sur une plus longue durée entre la période des hautes eaux et la période des basses eaux

Mâchefers

Le site de la Celle-Guenand traite les mâchefers de l'usine d'incinération de Saint-Benoît-La-Forêt. Les mâchefers sont constitués de la partie minérale des déchets récupérés en sortie de four

Tous les mois les mâchefers provenant de l'usine de Saint-Benoît-La-Forêt sont analysés pour connaitre leur qualité. Le syndicat doit payer une taxe sur les activités polluantes quand le mâchefer est considéré comme valorisable de par leur traitement en enfouissement. Pour le moment ces matériaux sont enfouis sur le site classé de La Celle-Guenand mais le syndicat a espoir de trouver une utilisation dans le futur.

Les apports de mâchefers et la qualité :

Mois	Tonnage	Valorisable pour les usages routiers de type 1	Valorisable pour les usages routiers de type 2
Janvier	411,76	oui	non
Février	355,26	oui	oui
Mars	411,92	oui	oui
Avril	365,72	oui	oui
Mai	380,54	oui	non
Juin	137,76	non	non
Juillet	330,68	oui	oui
Août	345,82	oui	oui
Septembre	314,70	non	non

Octobre	380,24	non	non
Novembre	372,46	oui	non
Décembre	366,18	oui	non
Total	**4 173,04**		

La variation des tonnages traités et la part de tonnage valorisable

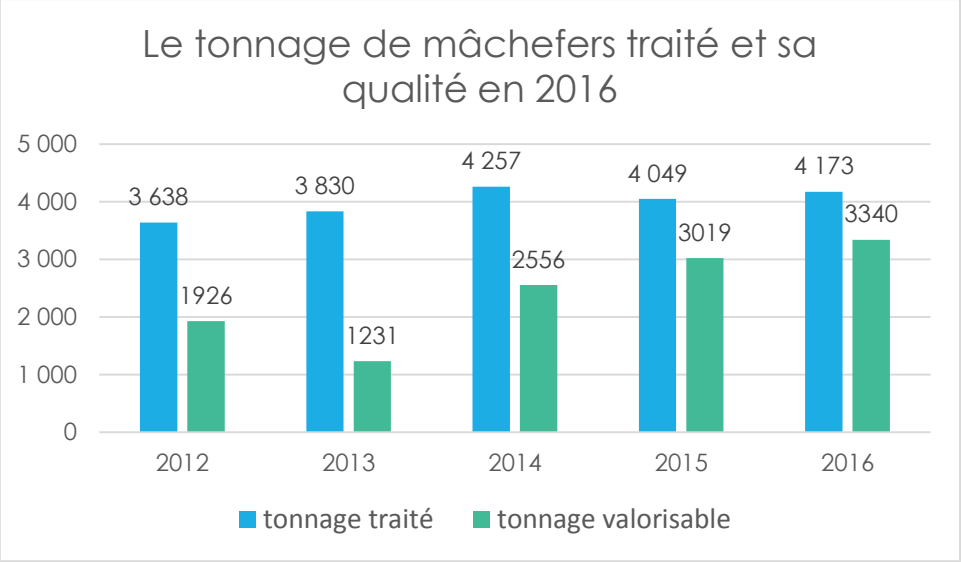

On remarque qu'en 5 ans l'usine a amélioré ses performances et sa qualité.

Cette constatation a décidé le SMICTOM du Sud-Lochois de tenter de valoriser ce mâchefer sur le site. Pour cela, Le syndicat s'est associé avec la société Cyclamen pour mener une opération de criblage de l'ensemble des mâchefers sur le site.

L'objectif est de :

- Extraire les métaux ferreux et non ferreux résiduels,
- Cribler la matière et la préparer dans les meilleurs standards pour une utilisation en technique routière

L'opération s'est déroulée de juin à novembre 2016. Presque 40 000 tonnes de mâchefers ont été traitées. C'est près de 75 tonnes de ferreux et 600 tonnes de non ferreux qui ont été extraits. Cyclamen a versé près de 13 000 € au SMICTOM pour cette opération. Après validation par la DREAL, l'objectif du syndicat est d'avoir la possibilité de sortir les mâchefers du site pour les valoriser en usage routier sous forme de remblais :

- Usage routier de type V1 dit revêtu
- Usage routier de type V2 dit recouvert

La qualité donnant les contraintes d'utilisation.

Unité mobile de criblage et de récupération des métaux

Exemple de matériaux récupérés

VIII. Conclusion et perspectives 2017

Le SMICTOM du Sud-Lochois aura traité en 2016, 12 815 tonnes de déchets ménagers et assimilés. On observe une baisse de 4,3% par rapport à 2015. Malgré cela, la baisse de plus de 16% du tonnage des emballages est inquiétante. De plus avec un taux de refus de plus de 30%, le syndicat doit revoir dans son ensemble la gestion des emballages sur son secteur.

2016 est la dernière année d'existence du SMICTOM du Sud-Lochois. En effet, avec le regroupement des collectivités (Loi NOTRE), le syndicat sera intégré à la nouvelle communauté de communes au 01/01/2017.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTRESOR

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTRESOR

IX. I. L'organisation de la collecte en porte à porte

Les collectes sont organisées et assurées par la Communauté de Communes de Montrésor via un prestataire privé, la COVED. Elles s'effectuent une fois par semaine (le lundi, sauf décalage suite à un jour férié) en porte à porte ou en points de regroupement pour le ramassage des ordures ménagères et des emballages ménagers.

En 2016, la collecte en porte à porte c'est :

- 1 031 tonnes de déchets ménagers
- 107 tonnes d'emballages

X. II. L'organisation de la collecte des apports volontaires

La collecte des points d'apports volontaires pour le verre et le papier est assurée par un prestataire privée. Elle s'organise avec un véhicule porteur équipé d'une grue auxiliaire. Le ramassage du verre et du papier se fait en semaine alternée.

En 2016, la collecte des points d'apports volontaires représente :

- 32 colonnes pour le verre
- 20 colonnes pour le papier
- 249 tonnes de verre
- 110 tonnes de papier

XI. III. L'organisation des déchèteries

La communauté de communes de Montrésor gère deux déchèteries. Elles apportent une solution pour les déchets non collectés en porte à porte par les bennes à ordures ménagères et pour l'élimination des dépôts sauvages. Elles sont gérées en régie par 1 gardien.

Les déchèteries sont réservées aux particuliers résidant sur la Communauté de Communes de Montrésor et sur la commune de Céré-la-Ronde. Les professionnels ont également accès aux deux déchèteries en s'acquittant d'une carte d'accès annuelle d'un montant de 80 €.

Horaires des déchèteries au 1er janvier 2016						
Déchèterie	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
Genillé		8h30-11h45		8h30-11h45		14h00-17h30
Nouans les Fontaines			8h30-11h45			8h30-11h45

Les déchets acceptés dans les bennes sont :

Bois
Cartons pliés
Encombrants
Gravats
Métaux/ferraille
Mobilier
Végétaux

Les déchets acceptés dans les colonnes sont :

Huiles de vidange
Papiers
Verres
Vêtements et chaussures

Les déchets ménagers spéciaux (DMS), récupérés sont :

- Aérosols
- Batteries
- Peintures et solvants
- Piles
- Produits phytosanitaires
- Tubes fluorescents (néons)

Les déchets d'Equipement Electrique et Electronique appelés DEEE (OU D3E) :

- GEM FROID (Gros Electroménager Froid) : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, cave à vins, etc.
- GEM (Gros Electroménager) : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinière, four, table de cuisson, radiateurs, etc.
- Ecrans : TV, ordinateur, écrans plats, ordinateurs portables, etc.
- PAM (Petits Appareils en Mélange) : fer à repasser, radio, grille-pain, balance, appareil photo, outillage électrique, jouet électrique, etc. Sauf les lampes et autres luminaires

Autres déchets acceptés en déchetterie en bac ou container :

- Cartouches d'encre (fax, imprimantes ….)
- Lunettes
- Capsules Nespresso

IV. Les résultats de la collecte en 2016 :

a) La collecte globale des déchets ménagers

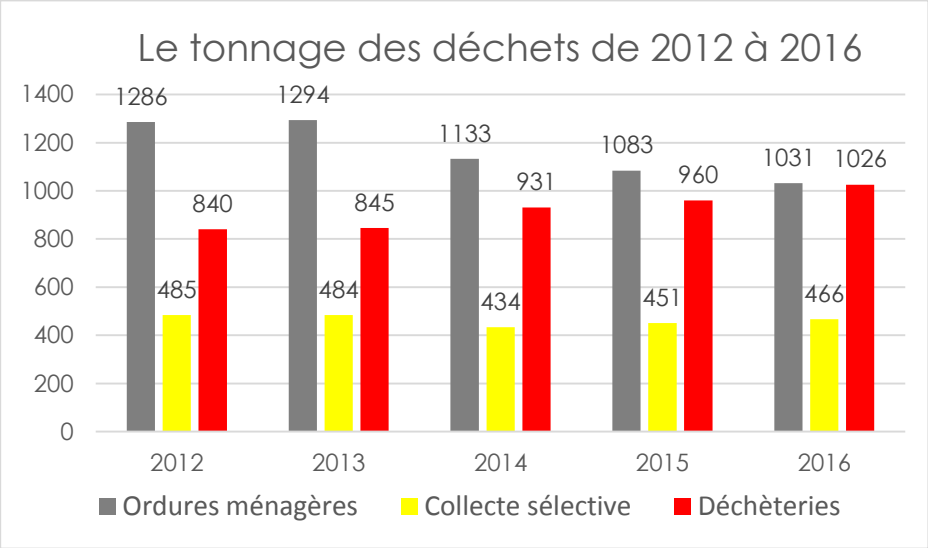

LES QUANTITES DE DECHETS PAR HABITANT EN 2016

Ordures ménagères : 183 Kg/hab

Collecte sélective : 83 Kg/hab

(Emballages recyclables, verres, papiers)

Déchèteries : 182 Kg/hab

Au total : 447 Kg/hab

(Population du CCM INSEE 2013 soit 5 645 habitants)

2016 en chiffres

1 031 tonnes d'ordures ménagères collectées et traitées

Par rapport à 2015 :

- **5%** d'ordures ménagères ;
- **+ 3 %** collecte sélective ;
- **+ 7%** pour les apports en déchèterie

On observe une hausse globale de 1%.

CHIFFRES NATIONAUX

Au niveau national, la production moyenne par habitant (chiffres 2011) :

288 Kg d'ordures ménagères

77 kg de collecte sélective

225 kg de déchets en déchèterie

Au total : 590 Kg/an/habitant

La baisse des ordures ménagères est encourageante. On observe une légère hausse du tonnage globale qui est essentiellement due aux apports en déchèterie.

La politique de la communauté de communes doit continuer dans ce sens.

b) La collecte sélective

La collecte sélective est constituée de trois flux :

Verre : bouteilles et bocaux en verre…

Papier : papiers, journaux, magazines…

Emballages recyclables : cartons, bouteilles et flacons en plastique, les emballages en acier et aluminium.

Le Verre et le papier sont collectés en point d'apports volontaires dans des colonnes de 4m^3 réparties sur l'ensemble du territoire.
Les emballages recyclables sont collectés en porte à porte ou en points de regroupement une fois par semaine en même temps que la collecte des ordures ménagères. Ils sont ramassés dans des sacs jaunes, délivrés gratuitement en mairie, ou dans des bacs de collecte.

1) Le verre et le papier

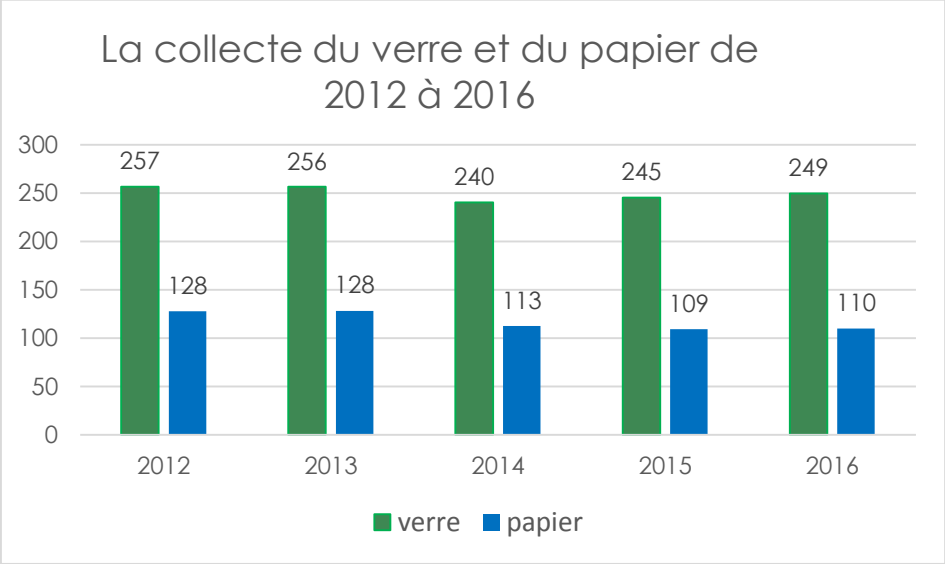

QUANTITES DE VERRE ET DE PAPIER RECYCLEES PAR HABITANT EN 2016 SUR LE TERRITOIRE

Verre : 44Kg/hab
Papier : 20 Kg/hab

CHIFFRES NATIONAUX
en milieu rural

Verre : 38 kg/hab
Papier : 23 Kg/hab

Le verre se collecte beaucoup plus en milieu rural, le milieu urbain fait chuter le nombre de kilo par habitant, ce qui explique la faible moyenne nationale. La moyenne en milieu rural est de 38 kg/hab/an. Les tonnages collectés par la communauté de communes de Montrésor vont dans ce sens. Concernant le papier, on observe une baisse des tonnages, qui suit la tendance nationale.

2) La collecte des emballages

La collecte des emballages s'effectue une fois par semaine par l'intermédiaire des sacs jaunes. Ces contenants sont disponibles à la mairie du domicile.

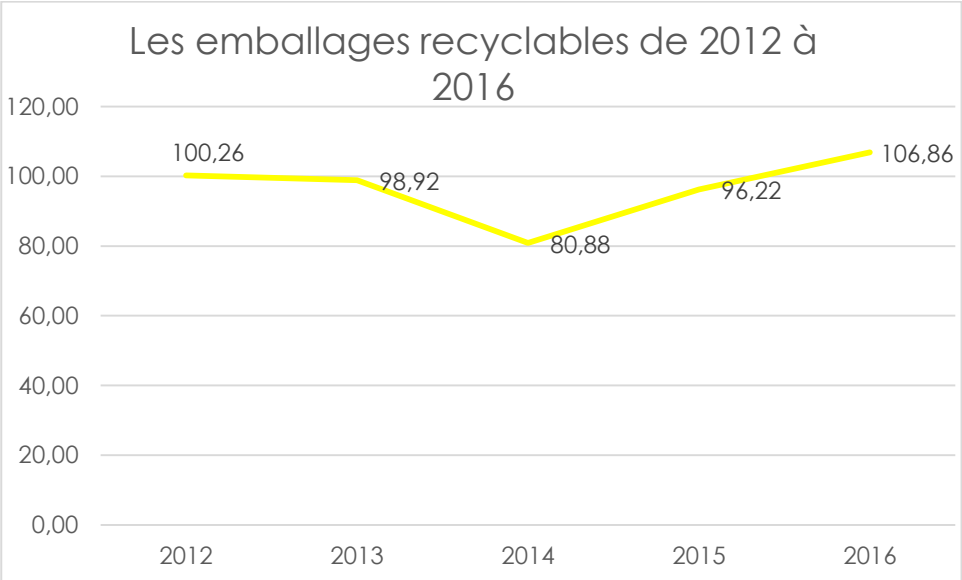

QUANTITES D'EMBALLAGES RECYCLABLES PAR HABITANT EN 2016 SUR LE TERRITOIRE :

Emballages recyclables : 19 Kg/hab

La comparaison avec les chiffres nationaux est difficile à cause des consignes différentes mais la moyenne en milieu rural est

Emballages recyclables : 19,5 Kg/hab

On observe que l'augmentation commencée en 2014 continue sa progression en 2016. La communauté de communes doit continuer dans cette voie.

La répartition des matériaux dans les sacs jaunes (tonnage sortant du centre du tri)

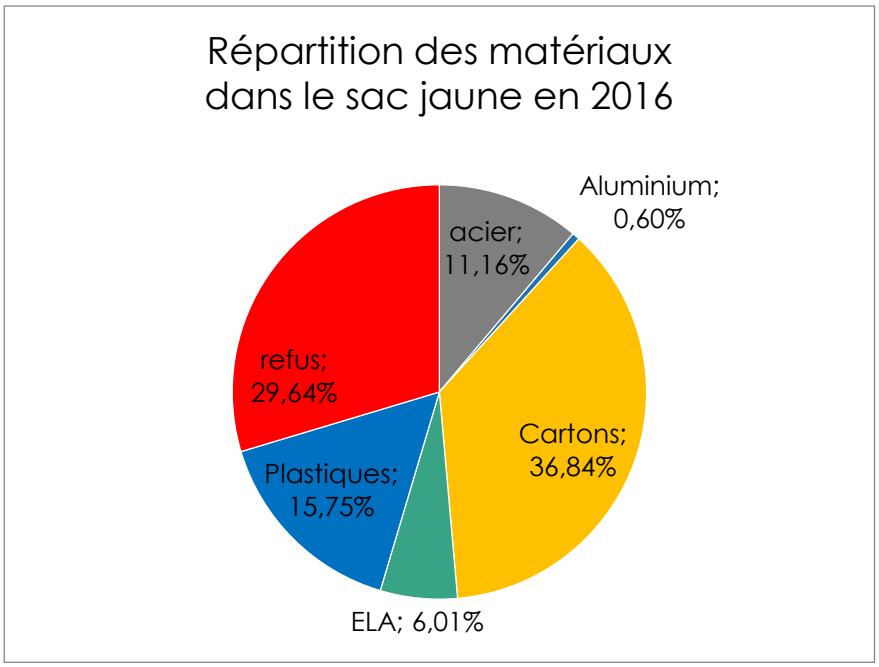

Acier : boîtes de conserve, aérosols
Aluminium : boîtes de conserve, aérosols
Cartons : EMR (Emballages Ménagers Récupérés) soit les boîtes en carton et les suremballages
ELA : (Emballages de Liquides Alimentaires) les briques de lait et de jus de fruits
Plastiques : bouteilles et flacons en plastique rigide ou souple

On observe un taux de refus de près de 30%. Ce résultat est élevé pour un habitat rural, la moyenne nationale en zone rurale est de 23%. La mauvaise qualité du tri peut s'expliquer :

- Les agents de collecte qui font moins attention,

- les usagers qui ont pris des mauvaises habitudes,

- Le centre de tri qui a dû revoir ces procédures de tri.

La communauté de communes de Montrésor doit remobiliser l'ensemble des participants pour retrouver une qualité de tri dans ces sacs jaunes en corrélation avec son augmentation de tonnage.

3) Les déchèteries

La communauté de communes de Montrésor a la gestion de deux déchèteries réparties sur le territoire.

La fréquentation est une progression de 2,5% :

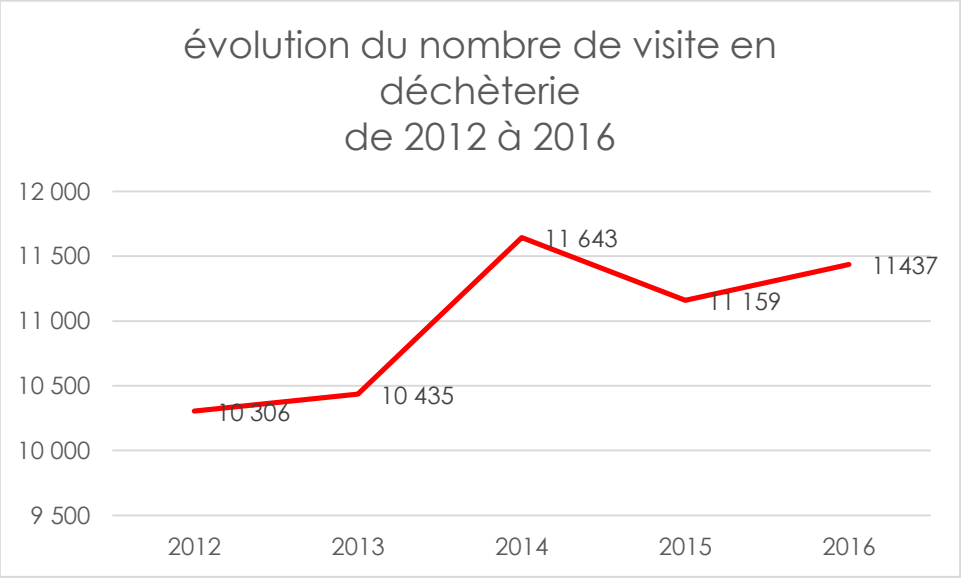

Les tonnages 2016 en déchèteries :

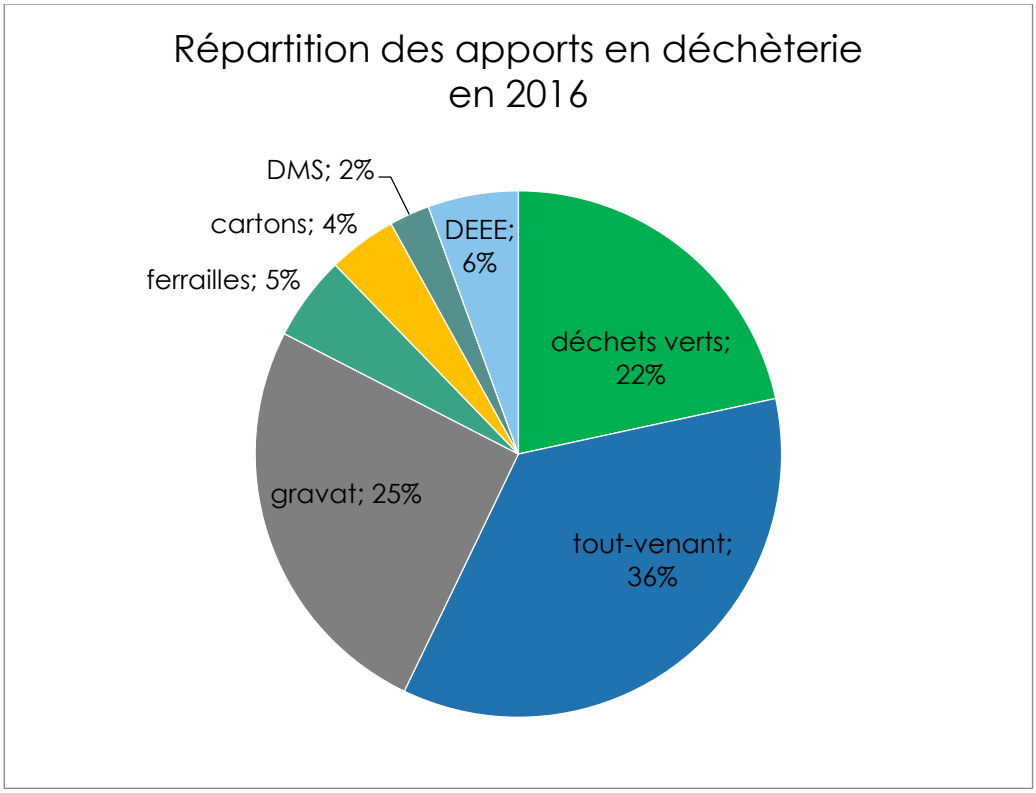

Déchets verts : gazon, branchages …
Tout-venant : bois, plastiques, meubles usagés …
Gravats : pavé, sable, carrelage, béton …
Ferrailles : métaux et batteries, …
Cartons : déchets cartonnés, …
DMS : Déchets Ménagers Spéciaux (peintures, solvants, colle, filtre à huile, …)
DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (électroménagers, petits appareils électriques, …)

En 2016, c'est 57 tonnes de déchets électriques qui ont été collectés sur les déchèteries ; soit une performance de 10,1 Kg/hab.

4) La collecte des déchets ménagers spéciaux

C'est plus de 43 tonnes de déchets toxiques qui ont été apportés dans nos déchèteries. La communauté de communes pourrait envisager l'adhésion à l'éco-organisme EcoDDS pour l'année 2017. Ce conventionnement réduirait les coûts de traitement mais demanderait une logistique supplémentaire dans les déchèteries (2 fois plus de bacs à mettre en place).

5) La collecte des textiles

La Communauté de Communes de Montrésor a sur le territoire et dans les déchèteries 5 bornes pour les vêtements, chaussures et petites maroquineries. Pour 2016, cette collecte représente près de 7 tonnes de textiles, soit une performance de près de 3 kg par habitant.

XII. V. Budget et coût du service

a) Les dépenses de fonctionnement

Section de fonctionnement : détail des dépenses en €		
Libellé	Mandats émis	Charges rattachées
011 Charges à caractère général	*492 754,82*	*-36 000,00*
012 Charges de personnel et frais assimilés	*60 314,01*	
65 Autres charges de gestions courantes	*2 909,50*	
66 Charges financières		
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	*35 182,82*	
Total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2016	**591 097,15 €**	**-36 000,00**

Montant annuel (en €) des prestations confiées à des entreprises sur contrat pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Prestations	Société COVED	Société PROTEC
Collecte des emballages	106 881,35	
Tri des emballages	31 244,83	
Collecte des ordures ménagères	86 582,34	
Traitement des ordures ménagères	84 673,19	
Collecte des encombrants	3 636,81	
Collecte du verre	23 634,92	
Collecte du papier	25 152,00	
Transport et traitement déchèteries	80 721,80	16 313,69
Total	**442 527,23 €**	**16 313,69 €**

COUT PAR HABITANT ESTIME (PRISE EN COMPTE DE L'ENSEMBLE DU BUDGET REPARTITION PAR RAPPORT AU TONNAGE TRAITÉ)

- Collecte et traitement des ordures ménagères : 37,90 €/an/hab
- Collecte et traitement des emballages ménagers : 27,10 €/an/hab
- Collecte et traitement du verre et papier : 9,43 €/an/hab
- Les déchèteries : 23,90 €/an/hab

b) Les recettes de fonctionnement

Section de fonctionnement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
013 Atténuations de charge	*9 868,98*
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	*82 494,85*
73 Impôts et taxes	*500 185,00*
74 Dotations, subventions et participations	*88 248,27*
77 Produits exceptionnels	*1 800,00*
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	*9 684,00*
Total des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2016	**692 281,10 €**

La vente des matériaux et soutien en € :

Repreneurs	Matériaux et soutiens	Titres émis
Emballage en porte à porte		
Arcelor affimet	Acier et aluminium	1 243,71
Revipac	Carton d'emballages ELA	3 586,14
Valorplast	Emballages plastiques	3 364,61
Eco-Emballages	Soutien aux recyclages des emballages	38 079,81
Verre et papier		
Saint-Gobain	Verre	6 025,14
UPM	Papier	9 543,55
Eco-Emballages	Soutien aux recyclages des emballages	1 512,96
Eco-Folio	Soutien au recyclage du papier	4 007,67
Traitement des ordures ménagères		
Déchèteries		
Pascault	Ferrailles et batteries	6 627,41
Revipac	Cartons	4 446,22
OCAD3E	Soutien D3E	4 880,68
Eco mobilier	Soutien mobiliers	5 134,28
EcoTLC	Soutien textile	565,00
Activités professionnelles	Accès déchèteries	2 080,00

COUT PAR HABITANT ESTIME APRES REPRISE DES MATERIAUX ET DES SOUTIENS (PRISE EN COMPTE DE L'ENSEMBLE DU BUDGET REPARTITION PAR RAPPORT AU TONNAGE TRAITÉ)

- Collecte et traitement des ordures ménagères : 37,90€/an/hab
- Collecte et traitement des emballages ménagers : 18,90 €/an/hab
- Collecte et traitement du verre et papier : 5,69€/an/hab
- Les déchèteries : 19,39 €/an/hab

c) Les dépenses d'investissement

Section d'investissement : détail des dépenses en €	
Libellé	Mandats émis
Total des dépenses d'équipement	*8 748,00*
Total des dépenses financières	*2 202,31*
Total des dépenses d'ordres	*9 684,00*
Total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2016	**20 634,31 €**

d) Les recettes d'investissement

Section d'investissement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
Total des recettes d'équipement	*00,00*
Total des recettes financières	*13 239,21*
Total des recettes d'ordres	*35 118,82*
Total des recettes d'investissement pour l'exercice 2016	**48 358,03 €**

XIII. VI. La Baillaudière

a) Historique et suivi 2016

De 1973 à 1993, ce site, limitrophe du site actuel de COVED, était le lieu d'enfouissement des déchets de 36 communes du Lochois. Des travaux de réhabilitation ont été menés de 2003 à 2004. A partir de 2004 et conformément à l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2004, un programme de suivi a été mis en place pour une période minimale de 30 ans.

Aujourd'hui la Communauté de Communes de Montrésor a, à sa charge, la gestion technique du site en concertation avec les différentes entités (SMICTOM du Sud Lochois et la Communautés de Communes de Bléré Val de Cher et Loches Développement). La charge financière est répartie entre toutes ces entités.

Les principales charges de dépenses concernent l'entretien des espaces verts, la maintenance électro mécanique, le suivi environnemental et l'assistance technique.

b) Fonctionnement de la station de traitement

Les lixiviats sont collectés par 5 puits répartis sur le massif de déchets. Les eaux sont dirigées vers un poste de refoulement qui les achemine jusqu'à la station de traitement, à l'entrée du site.

La station d'épuration est constituée de 2 lignes de traitement parallèles, composées chacune de 3 bassins : N°1 aération, N°2 décantation et N°3 finition. L'écoulement est de type gravitaire du bassin N° 1 au N° 2, puis pompage et filtre à sable jusqu'au bassin de finition (N°3).

Enfin, écoulement jusqu'au bassin nord où les eaux sont stockées puis rejetées en milieu naturel pendant la période d'autorisation du 1er novembre au 1er mai.

En complément du bassin des lixiviats, se trouve un bassin des eaux pluviales récupérées par ruissellement.

L'arrêté préfectoral a imposé que 3 piézomètres soient installés sur le site.

Dans le cadre du suivi environnemental, 3 types d'analyses sont réalisées 2 fois par an :

- Eaux pluviales
- Eaux souterraines (prélèvement dans les piézomètres)
- Lixiviats traités

Les résultats des analyses semestrielles sont conformes à la réglementation.

TRAVAUX 2016

Conformément à la demande de la DREAL, le relevé topographique du site a été fait par un géomètre.

DEPENSES PENDANT L'ANNEE 2016

SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE LA BAILLAUDIERE

DEPENSES EN 2016		ENTITES	Population concernée	Participation pour 2017
libellé	A réclamer aux entités			
		CCLD	19 112	19 310,28
		SUD LOCHOIS	2 532	2 558,27
		CCM	5 456	5 512,60
SUIVI ENVIRONNEMENTAL		BLERE VAL DE CHER	450	454,67
PARTICIPATION GESTION	**1 200,00**			
ASSURANCES	**1 217,54**			
Entreprise MARTEAU	**7 954,80**			
Maintenance Electro Mécanique année 2016	7 676,40			
Remise en conformité inst, électriques	278,40			
CABINET VEILLAUX	**10 800,00**			
Assistance technique				
1er trimestre 2016	3 030,00			
2e trimestre 2016	3 030,00			
3e trimestre 2016	3 030,00			
4e trimestre 2016				
Suivi environnemental				
Année 2016 50%	1 710,00			
TOURAINE LOGISTIQUE	**4 333,27**			
Entretien	4 333,27			
EDF	**866,21**			
		population totale concernée	**27 550**	
ACANTHE	**288,00**			
Bruno Etchebarne	**1 176,00**			
Relevé Topographique	1 176,00			
TOTAL DES DEPENSES 2016	**27 835,82**	**Prix par habitant**	**1,01**	27 835,82

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOCHES DEVELOPPEMENT

I. L'organisation de la collecte en porte à porte :

Les collectes sont organisées et assurées par Loches Développement via un prestataire privé, la COVED. La collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers a lieu une fois par semaine sur l'ensemble du territoire en porte à porte ou en points de regroupement. Elle s'effectue de manière simultanée grâce à des bennes bi-compartimentées. Lors des jours fériés, le ramassage est décalé de 24h jusqu'au samedi.

Plusieurs collectes spéciales existent :

- Le ramassage de l'hyper-centre de la ville de Loches est effectué par une microbenne,
- Des collectes pour les déchets d'activités économiques : déchets assimilés et les cartons,
- Une collecte une fois par an pour les encombrants

JOUR	MATIN	APRÈS-MIDI
MARDI	**Loches**	
MERCREDI	**Ferrière/St Quentin/Chédigny St Senoch/Verneuil/Bridoré Perrusson**	**Loches (marché) Chambourg/Azay**
JEUDI	**Beaulieu Cormery/Dolus Sennevières/ St Hippolyte/St Jean St Germain**	**Marché de Cormery**
VENDREDI	**Chanceaux/Tauxigny/St Bauld Reignac Loches (DNDAE et Cartons)**	
SAMEDI		**Loches (marché)**

En 2016, la collecte en porte à porte et points de regroupement c'est :

- 4 515 tonnes de déchets ménagers,
- 380 tonnes de déchets d'activités économiques,
- 466 tonnes d'emballages ménagers,
- 48 tonnes de cartons d'activités économiques
- 57 tonnes d'encombrants

II. L'organisation de la collecte des apports volontaires :

La collecte des points d'apports volontaires pour le verre et le papier est assurée par un prestataire privée. Elle s'organise avec un véhicule porteur équipé d'une grue auxiliaire. Le ramassage du verre et du papier se fait en semaine alternée.

En 2016, la collecte des points d'apports volontaires représente :

- 111 colonnes pour le verre
- 95 colonnes pour le papier
- 907 tonnes de verre
- 445 tonnes de papier

III. L'organisation des déchèteries :

La Communauté de Communes Loches Développement dispose de deux déchèteries :

- La Baillaudière à Chanceaux-près-Loches
- Le Bois Joly à Tauxigny

Celles-ci sont ouvertes exclusivement aux habitants des 20 communes sur présentation d'une carte d'accès.

Le règlement de déchèterie a été actualisé et approuvé le 15 décembre 2014.

En juin 2016, la nouvelle déchèterie dans la zone industrielle de Vauzelles à Loches a ouvert ses portes. Elle remplace celle de La Baillaudière qui ne correspondait plus aux exigences de Loches Développement. Plus grande et plus près de la commune de Loches. On a observé rapidement une hausse de la fréquentation.

Les artisans commerçants ont maintenant accès à la déchèterie n'importe quel jour pour une facturation de 10 € le passage (avec un apport maximum de 2 m^3) au lieu de seulement le mardi matin.

Horaires des déchèteries au 1er janvier 2016							
Déchèterie	**Période**	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
La Baillaudière	Hiver	8h30-12h 13h30-17h30	8h30-12h 13h30-17h30	8h30-12h 13h30-17h30	8h30-12h 13h30-17h30	8h30-12h 13h30-17h30	8h30-12h 13h30-17h30
	Été	8h30-12h 14h-18h	8h30-12h 14h-18h	8h30-12h 14h-18h	8h30-12h 14h-18h	8h30-12h 14h-18h	8h30-12h 14h-18h
Le Bois Joly	Hiver			8h30-12h 13h30-17h30		8h30-12h 13h30-17h30	8h30-12h 13h30-17h30
	Été			8h30-12h 14h-18h		8h30-12h 14h-18h	8h30-12h 14h-18h

Horaires des déchèteries au 1er juin 2016							
Déchèterie	**Période**	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
Vauzelles	Hiver	9h-12h30 14h-17h		9h-12h30 14h-17h	9h-12h30 14h-17h	9h-12h30 14h-17h	9h-12h30 14h-17h
	Été	9h-12h30 14h-18h	9h-12h30 14h-18h	9h-12h30 14h-18h	9h-12h30 14h-18h	9h-12h30 14h-18h	9h-12h30 14h-18h
Le Bois Joly	Hiver			9h-12h30 14h-17h		9h-12h30 14h-17h	9h-12h30 14h-17h
	Été			9h-12h30 14h-18h		9h-12h30 14h-18h	9h-12h30 14h-18h

L'accès est refusé 15 minutes avant l'heure de fermeture effective.

Les déchets acceptés dans les bennes sont :

Bois
Cartons pliés
Encombrants
Gravats
Métaux/ferraille
Mobilier
Végétaux

Les déchets acceptés dans les colonnes sont :

Huiles de vidange
Papiers
Verres
Vêtements et chaussures

Les déchets ménagers spéciaux (DMS), récupérés sont :

- Aérosols
- Batteries
- Peintures et solvants
- Piles
- Produits phytosanitaires
- Tubes fluorescents (néons)

Les déchets d'Equipement Electrique et Electronique appelés DEEE (OU D3E) :

- GEM FROID (Gros Electroménager Froid) : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, cave à vins, etc.
- GEM (Gros Electroménager) : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinière, four, table de cuisson, radiateurs, etc.
- Ecrans : TV, ordinateur, écrans plats, ordinateurs portables, etc.
- PAM (Petits Appareils en Mélange) : fer à repasser, radio, grille-pain, balance, appareil photo, outillage électrique, jouet électrique, etc. Sauf les lampes et autres luminaires

Autres déchets acceptés en déchetterie en bac ou container :

- Cartouches d'encre (fax, imprimantes ….)
- Lunettes
- Capsules Nespresso

IV. Les résultats de la collecte en 2016 :

a) La collecte globale des déchets ménagers

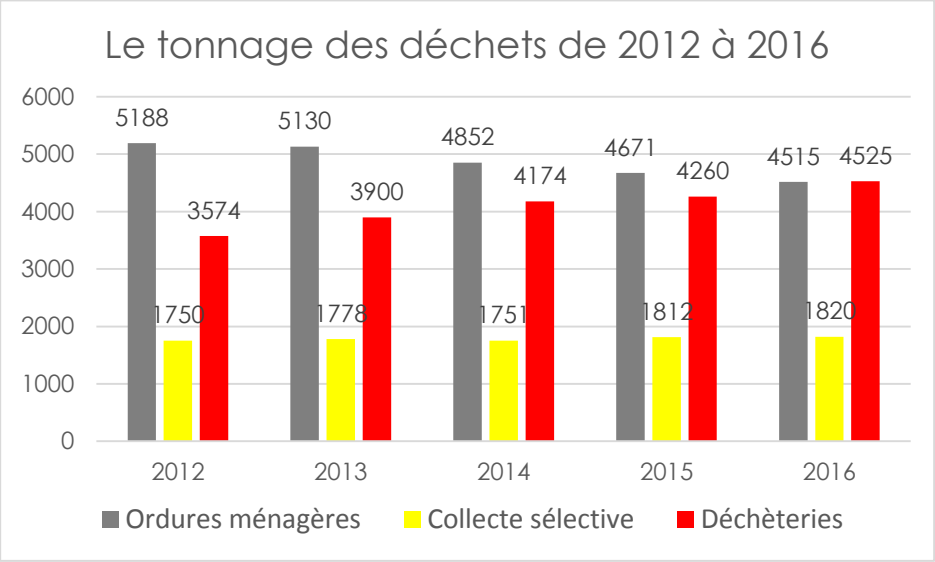

LES QUANTITES DE DECHETS PAR HABITANT EN 2016

Ordures ménagères : 209 Kg/hab

Collecte sélective : 84 Kg/hab

(Emballages recyclables, verres, papiers)

Déchèteries : 209 Kg/hab

Au total : 502 Kg/hab

(Population CCLD INSEE 2013 soit 21 614 habitants)

CHIFFRES NATIONAUX

Au niveau national, la production moyenne par habitant (chiffres 2011)

288 Kg d'ordures ménagères ;

77 kg de collecte sélective

225 kg de déchets en déchèterie

Au total : 590 Kg/an/habitant

2016 en chiffres

4 515 tonnes d'ordures ménagères collectées et traitées

Par rapport à 2015 :

- **3%** d'ordures ménagères ;
- **+ 0,4 %** collecte sélective ;
- **+ 6%** pour les apports en déchèterie

On observe une hausse globale de 1%.

La baisse des ordures ménagères est encourageante. On observe une légère hausse du tonnage globale (+1%) qui est essentiellement due aux apports en déchèterie.

La politique de la communauté de communes doit continuer dans ce sens.

b) La collecte sélective

La collecte sélective est constituée de trois flux :

Verre : bouteilles et bocaux en verre…

Papier : papiers, journaux, magazines…

Emballages recyclables : cartons, bouteilles et flacons en plastique, les emballages en acier et aluminium.

Le Verre et le papier sont collectés en point d'apports volontaires dans des colonnes de 4m^3 réparties sur l'ensemble du territoire.
Les emballages recyclables sont collectés en porte à porte ou en points de regroupement une fois par semaine en même temps que la collecte des ordures ménagères. Ils sont ramassés dans des sacs jaunes, délivrés gratuitement en mairie, ou dans des bacs de collecte.

1) Le verre et le papier

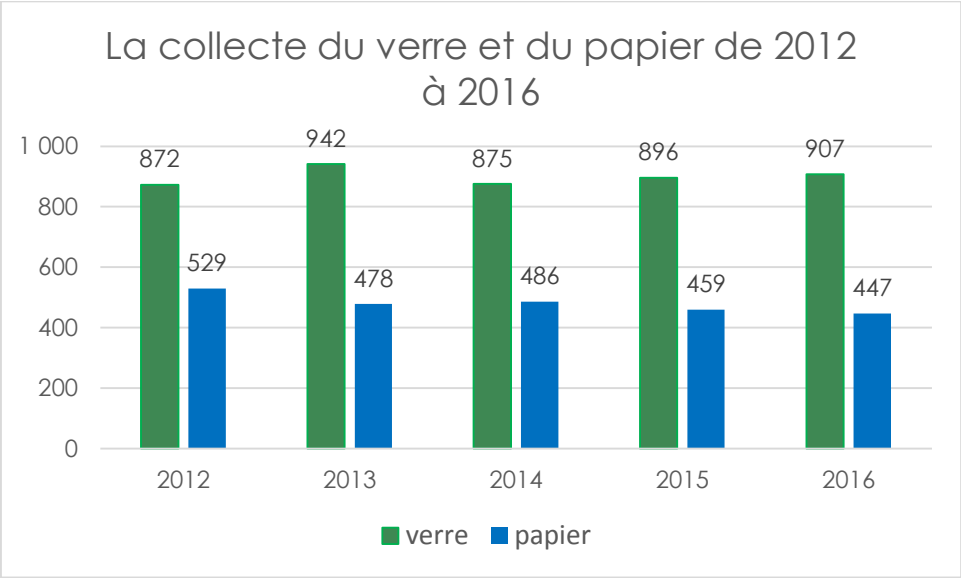

QUANTITES DE VERRE ET DE PAPIER RECYCLEES PAR HABITANT EN 2016 SUR LE TERRITOIRE

Verre : 42Kg/hab
Papier : 21 Kg/hab

CHIFFRES NATIONAUX
en milieu rural

Verre : 38 kg/hab
Papier : 23 Kg/hab

La communauté de commune de Loches Développement a toujours eu de bonnes performances pour le verre. Mais on continue à observer une baisse des tonnages du papier. Cette tendance est générale au niveau national dû à la baisse du gisement général.

2) La collecte des emballages

La collecte des emballages s'effectue une fois par semaine par l'intermédiaire des sacs jaunes. Ces contenants sont disponibles à la mairie du domicile.

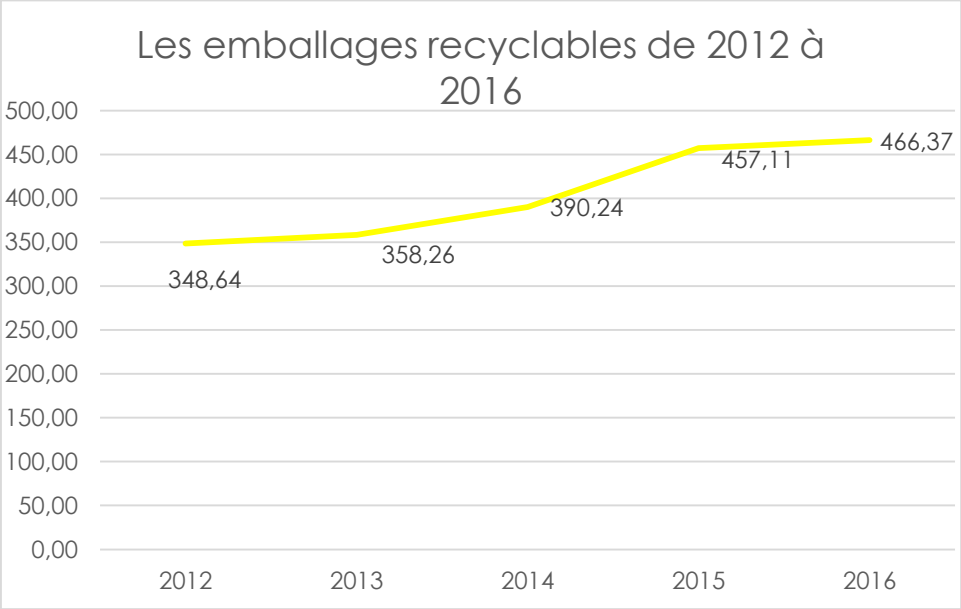

QUANTITES D'EMBALLAGES RECYCLABLES PAR HABITANT EN 2016 SUR LE TERRITOIRE

Emballages recyclables : 21,6 Kg/hab

La comparaison avec les chiffres nationaux est difficile à cause des consignes différentes mais la moyenne en milieu rural est

Emballages recyclables : 19,5 Kg/hab

On observe une augmentation en continue en depuis 5 ans. La communauté de communes doit continuer dans cette voie.

La répartition des matériaux dans les sacs jaunes (tonnage sortant du centre du tri)

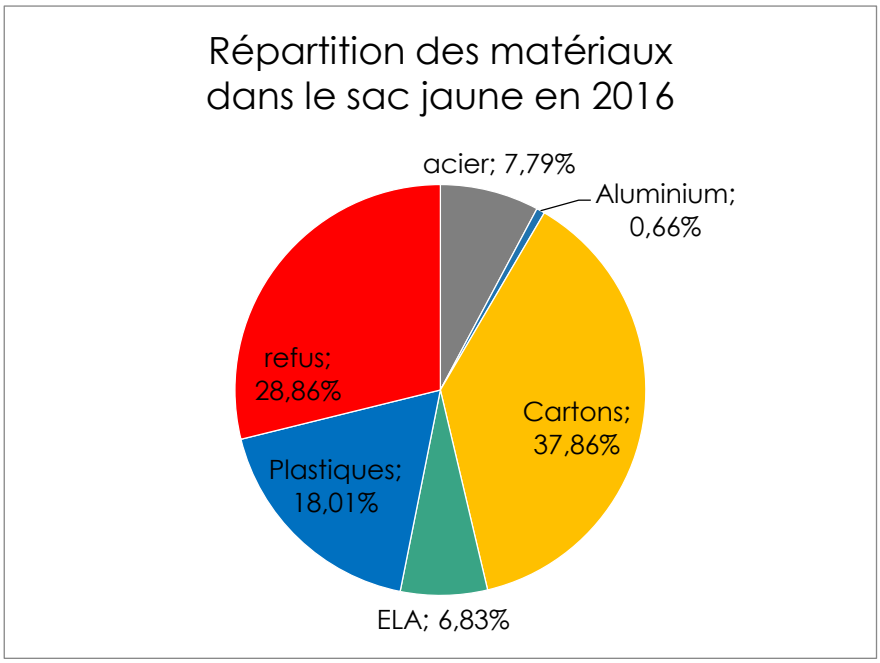

Acier : boîtes de conserve, aérosols
Aluminium : boîtes de conserve, aérosols
Cartons : EMR (Emballages Ménagers Récupérés) soit les boîtes en carton et les suremballages
ELA : (Emballages de Liquides Alimentaires) les briques de lait et de jus de fruits
Plastiques : bouteilles et flacons en plastique rigide ou souple

On observe avec un taux de refus de près de 29%, c'est trop élevé pour un habitat rural comme notre territoire (estimé vers 23% dans la moyenne nationale). Pour un avoir une aussi grande baisse de notre qualité, l'explication doit être partagée entre les différents acteurs :

- Les agents de collecte qui font moins attention,

- les usagers qui ont pris des mauvaises habitudes,

La communauté de communes de Loches Développement doit remobiliser l'ensemble des participants pour retrouver une qualité de tri dans ces sacs jaunes en corrélation avec son augmentation de tonnage.

3) Les déchèteries

La communauté de communes de Loches Développement a la gestion de deux déchèteries réparties sur le territoire.

La fréquentation a une progression de plus de 10% :

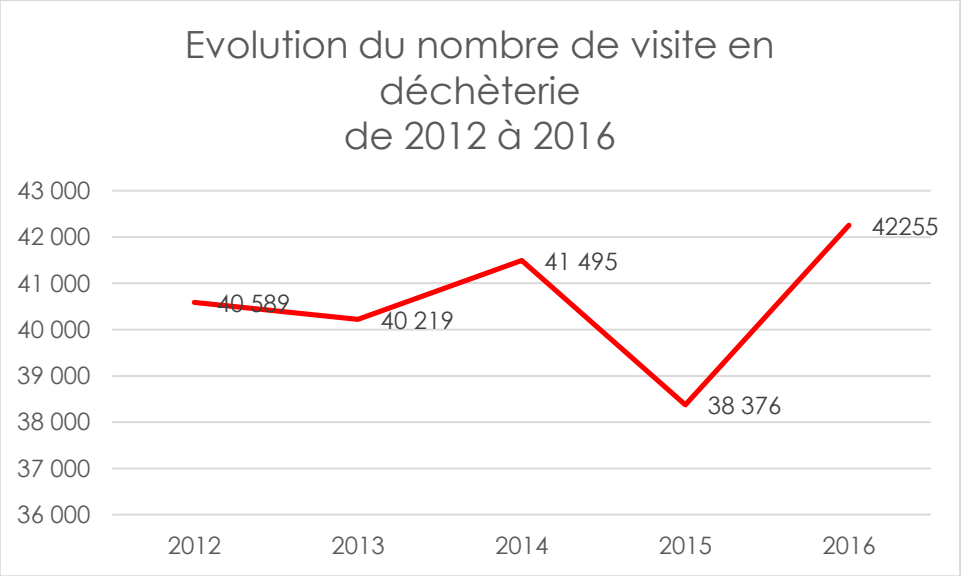

Les tonnages 2016 en déchèteries :

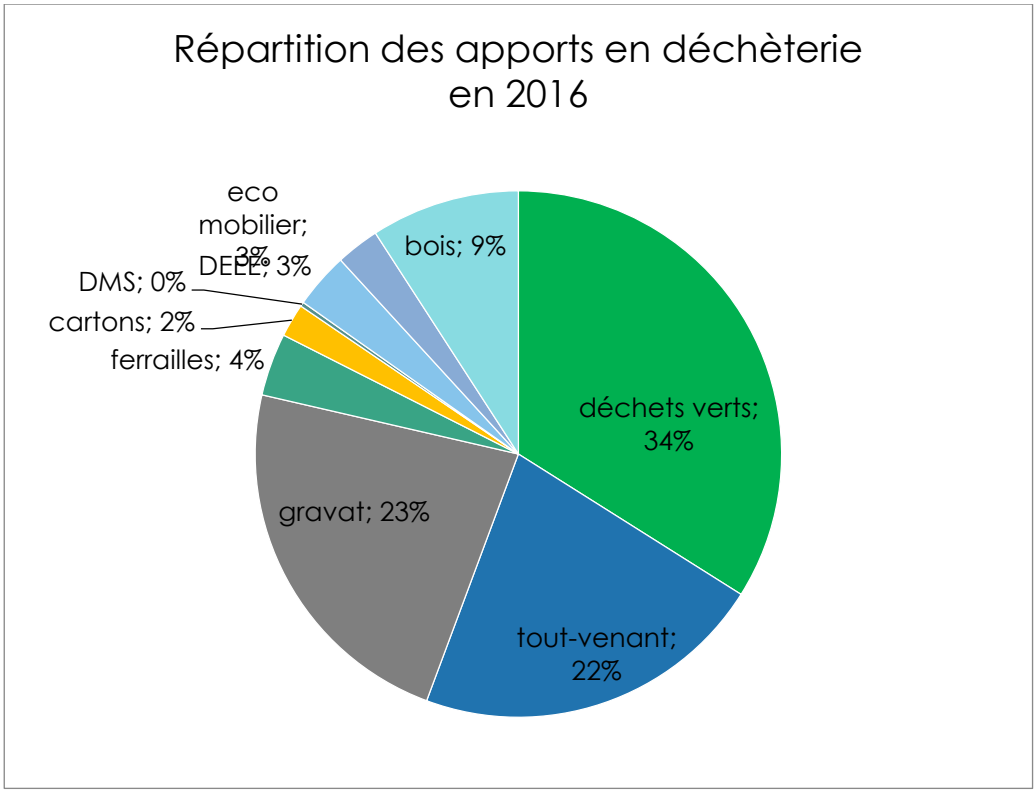

Déchets verts : gazon, branchages …
Tout-venant : bois, plastiques, meubles usagés …
Gravats : pavé, sable, carrelage, béton …
Ferrailles : métaux et batteries, …
Cartons : déchets cartonnés, …
DMS : Déchets Ménagers Spéciaux (peintures, solvants, colle, filtre à huile, …)
DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (électroménagers, petits appareils électriques, …)

En 2016, c'est 155 tonnes de déchets électriques qui ont été collectés sur nos déchèteries ; cela fait une performance de 7,2 Kg/hab soir une progression de 32%. La baisse du prix de reprise de la ferraille et des vols en déchèterie fait partie des explications qui expliquent une telle performance.

4) La collecte des déchets ménagers spéciaux

La mise en place de la convention avec EcoDDS (éco-organisme pour la gestion des déchets ménagers spéciaux) a été bénéfique pour la communauté de communes. En effet, pour 2016 il a été traité près de 25 tonnes de DMS dont plus de la moitié ont été pris en charge par l'éco-organisme (une économie estimée de 20 000,00 € pour le syndicat).

5) La collecte des textiles

Nous avons maintenant sur notre territoire et dans les déchèteries 13 bornes pour les vêtements, chaussures et petites maroquineries. Pour 2016, cette collecte représente près de 58 tonnes de textiles soit une performance de près de 2,7 kg par habitant.

V. Les actions pour la réduction des déchets en 2016 :

Programme d'actions « Jetons moins, Trions mieux »

Action n°5 : Promotion du tri par l'animatrice de tri

- Suivis de collecte sur le territoire de la CCLD + CCM. 300 avis de passages : 231 foyers sensibilisés

Action n°9 : Actions spécifiques à l'habitat collectif

- Sensibilisation, en porte à porte, des locataires de VTH à Loches et distribution de cabas de pré-collecte : 406 foyers sensibilisés sur 612.
- Formation des employés d'immeubles.

Action n°10 : Opération 1000 T de verre

- Concours d'affiches effectués en TAP

Action n°15 : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

- 4 chantiers de nettoyage de la nature organisés

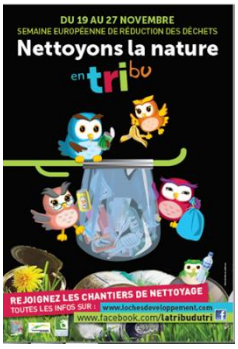

Action n°22 : Animations scolaires

- 14 interventions en classes de primaire et collège

Action n°23 : Interventions périscolaires

- 10 groupes d'enfants sensibilisés à la question des déchets en TAP

Action n°24 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

- 1 semaine d'animation sur le gaspillage alimentaire au collège G. Besse

Action n°25 : Valorisation des biodéchets en cantine scolaire

- Aide à l'installation de deux poules à l'école Mariaude

Action n°30 : Promotion du tri en entreprise

- Suivi de collecte des DNDAE
- Animation à Laser Contact et à la CCLD

Action n°43 : La TRIbu adopte des Poules

- 24 foyers volontaires

Mais aussi…

Des animations sur le tri ou le compostage au CIAS, à l'atelier de quartier des Bas Clos, à l'APAJH, au SAAJ, auprès des gens du voyage.

VI. Budget et coût du service :

a) Les dépenses de fonctionnement

Section de fonctionnement : détail des dépenses en €		
Libellé	Mandats émis	Charges rattachées
011 Charges à caractère général	*1 658 385,29*	-
012 Charges de personnel et frais assimilés	*193 701,31*	
65 Autres charges de gestions courantes	*56 233,57*	
66 Charges exceptionnelles	*15,00*	
Total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2016	**1 908 335,17 €**	-

Montant annuel (en €) des prestations confiées à des entreprises sur contrat pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Prestations	Société COVED	Société PROTEC	Société Megapneus
Collecte des emballages	290 919,80		
Tri des emballages	130 135,60		
Collecte des ordures ménagères	377 612,40		
Traitement des ordures ménagères	406 415,10		
Collecte du verre	40 545,90		
Collecte du papier	51 028,80		
Transport et traitement déchèteries	269 488,50	10 820,72	5642,64
Total	**1 575 771,29**	**16 313 69**	

COUT PAR HABITANT ESTIME (PRISE EN COMPTE DE L'ENSEMBLE DU BUDGET REPARTITION PAR RAPPORT AU TONNAGE TRAITÉ)

- Collecte et traitement des ordures ménagères : 43,21 €/an/hab
- Collecte et traitement des emballages ménagers : 21,56 €/an/hab
- Collecte et traitement du verre et papier : 4,95 €/an/hab
- Les déchèteries : 20,19 €/an/hab

b) Les recettes de fonctionnement

Section de fonctionnement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
013 Atténuations de charge	*15 354,04*
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	*263 614,77*
73 Impôts et taxes	*1 602 262,00*
74 Dotations, subventions et participations	*167 859,51*
77 Produits exceptionnels	*139,00*
Total des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2016	**2 049 229,32 €**

La vente des matériaux et soutien en € :

Nom du repreneur	Matériau et soutien	Titre émis
Emballage en porte à porte		
Coved	Reprise matériaux emballages	26 633,28
Eco-Emballages	Soutien aux recyclages des emballages	127 817,97
Verre et papier		
Saint-Gobain	Verre	15 199,95
UPM	Papier	52 319,44
Eco-Emballages	Soutien aux recyclages des emballages	5 501,35
Eco-Folio	Soutien au recyclage du papier	17 736,44
Traitement des ordures ménagères		
Déchèteries		
Pascault	Ferrailles et batteries	28 367,60
Coved	Cartons	3 359,82
OCAD3E	Soutien D3E	8 838,57
Eco mobilier	Soutien mobiliers	6 341,18
EcoDDS	Soutien DMS	1 624,00
Activités professionnelles	Accès déchèteries	2 840,00

COUT PAR HABITANT ESTIME APRES REPRISE DES MATERIAUX ET DES SOUTIENS (PRISE EN COMPTE DE L'ENSEMBLE DU BUDGET REPARTITION PAR RAPPORT AU TONNAGE TRAITÉ)

- Collecte et traitement des ordures ménagères : 43,21 €/an/hab
- Collecte et traitement des emballages ménagers : 14,42 €/an/hab
- Collecte et traitement du verre et papier : 0,75 €/an/hab
- Les déchèteries : 17,80 €/an/hab

c) Les dépenses d'investissement

Section d'investissement : détail des dépenses en €	
Libellé	Mandats émis
Total des dépenses d'équipement	*607 101,59*
Total des dépenses financières	
Total des dépenses d'ordres	
Total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2016	**607 101,59 €**

Les dépenses d'équipement qui ont été réalisées correspondent :

d) Les recettes d'investissement

Section d'investissement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
Total des recettes d'équipement	*187 937,82*
Total des recettes financières	
Total des recettes d'ordres	
Total des recettes d'investissement pour l'exercice 2016	**187 937,82 €**